
POLITIQUES RELATIVES AUX RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément à l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Publication en application de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financier (« Règlement SFDR »).

Cette publication concerne LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance (« TFSA »)
Politique mise à jour le 30 juin 2023.

Politique relative à la gestion des risques ESG

L'analyse et la gestion des risques de durabilité repose sur un ensemble d'outils, de politiques et de procédures complémentaires.

1. Cadre d'identification et évaluation des risques

Notation ISR

La méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT intègre des indicateurs relatifs aux différentes catégories de risques de durabilité comme les risques liés au changement climatique, aux enjeux de gouvernance et au respect des droits humains. Sont ainsi considérés :

- **Les risques réglementaires**, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs ;
- **Les risques opérationnels**, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel ;
- **Les risques stratégiques**, qui concernent l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires » ;
- **Les risques climatiques**, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

Cette analyse est appliquée de manière systématique et les indicateurs sous-jacents, fournis par MSCI ESG et Moody's ESG, sont adaptés aux spécificités géographiques, sectorielles et de taille de capitalisation des entreprises considérées.

Les notes GREaT sont mises à jour sur une base semestrielle et peuvent faire l'objet de mise à jour ponctuelles lorsqu'un risque spécifique est identifié. La méthodologie de notation fait quant à elle l'objet d'une revue au moins annuelle.

Prise en compte de la double matérialité

LBP AM-TFSA considère que la prise en compte des risques de durabilité et la réduction des impacts négatifs de ses investissements sur les facteurs de durabilité sont intrinsèquement liées. Un impact négatif mal maîtrisé peut se matérialiser par un risque de durabilité accru, de sorte que la réduction des impacts négatifs des investissements est, selon LBP AM-TFSA, une composante essentielle pour prévenir les risques de durabilité.

De ce fait, LBP AM-TFSA ne cloisonne pas son traitement de la gestion des risques climatiques de celui de la prise en compte et la réduction des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Analyse financière

L'intégration qualitative dans l'analyse financière de considérations ESG vise à identifier les forces et faiblesses des entreprises en lien avec les enjeux de durabilité. Pour chaque émetteur analysé, les gérants et analystes identifient les enjeux de durabilité matériels, c'est-à-dire susceptibles d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation de l'émetteur. Cette analyse prend en compte l'exposition des sociétés aux enjeux matériels identifiés et l'horizon de temps sur lequel ils pourraient se matérialiser, le niveau d'intégration de ces enjeux par les entreprises dans leur stratégie ainsi que la mobilisation des moyens humains, financiers et techniques pour y faire face. Ces analyses se traduisent par l'attribution d'une note de matérialité, mise à disposition de l'ensemble des gérants dans l'outil d'analyse financière pour les accompagner dans leurs décisions d'investissement. Les notes sont mises à jour au gré des nouvelles informations disponibles et des échanges avec les sociétés concernées ou analystes externes.

Analyse normative

L'analyse normative réalisée dans le cadre du processus d'exclusion vise à identifier les entreprises faisant l'objet de controverses relatives à la violation des normes internationales suivantes : le Pacte Mondial des Nations Unies, les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Multinationales, et apprécier le caractère avéré, sévère, répété et sans mesure corrective de ces violations.

- Des informations plus détaillées sur l'outil de notation GREaT, sur l'analyse financière ainsi que sur l'analyse normative mentionnées ci-dessus peuvent être trouvées dans le Rapport Investissement Responsable 2022 (« Rapport 29-LEC ») disponible sur le site internet de la société de gestion.

LBP AM

Tocqueville Finance

2. Cadre de gestion des risques

Règles d'intégration des notes ESG dans l'allocation

Les notes ESG établies sur la base de la méthodologie GREaT sont au cœur du processus de sélection ISR des titres en portefeuilles, reposant sur l'exclusion des entreprises les plus mal notées ou sur la surpondération des mieux notées. Ainsi, l'approche ESG appliquée pour sélectionner les titres en portefeuilles tend à disqualifier les émetteurs les plus exposés et à favoriser ceux qui maîtrisent le mieux leur exposition aux risques de durabilité.

- Des informations complémentaires sur le processus de sélection des titres basé sur les notes GREaT peuvent être trouvées dans le Rapport Investissement Responsable 2022 (« Rapport 29-LEC ») disponible sur le site internet de la société de gestion.

LBP AM

Tocqueville Finance

Politique d'exclusion normative

L'analyse normative conduite sur les émetteurs faisant l'objet de controverses sévères alimente la délibération du comité d'exclusion de LBP AM et TFSA.

Placé sous la présidence de l'adjoint au directeur des gestions, ce comité réunit les responsables et représentants des équipes de gestion, d'analyse et de risque sur une fréquence trimestrielle afin de valider l'évolution des politiques d'exclusions de LBP AM et TFSA et leur mise en œuvre en termes d'exclusion, gel ou réintégration d'un émetteur, avec l'objectif d'éviter d'être exposés à des entreprises présentant un risque majeur qu'il soit financier ou de durabilité. Il comporte deux collègues, votant respectivement pour LBP AM et TFSA. La Direction des Risques dispose d'un droit d'alerte en cas de désaccord avec la décision du comité afin de faire arbitrer le sujet par le Directoire.

- Des informations complémentaires sur la politique d'exclusion normative peuvent être trouvées dans la politique d'exclusions disponible le site internet de la société de gestion :

LBP AM

Tocqueville Finance

Politique d'engagement et de vote

Si les deux dispositifs précités visent à réduire rapidement et directement l'exposition des sociétés de gestion aux risques, la politique d'engagement et de vote de LBP AM et TFSA vise à atténuer la source des risques - jugés de moindre ampleur ou moindre imminence- par une action proactive visant à encourager les entreprises investies à elles-mêmes améliorer la gestion de leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La politique d'engagement et de vote du Groupe LBP AM est portée à l'échelle des sociétés de gestion LBP AM et TFSA.

S'agissant de l'engagement actionnarial, toutes les entreprises investies dans les portefeuilles du Groupe LBP AM sont susceptibles d'être engagées sur les sujets ESG. Toutes les actions d'engagement actionnarial sont menées au nom du Groupe LBP AM pour le compte de ses clients particuliers et professionnels. Les principaux objectifs, le périmètre, et les modalités usuelles de conduite des procédures des engagements sont formalisés dans la politique globale d'engagement actionnarial, complétée de nos politiques thématiques ISR, qui précisent et déclinent les attendus techniques sur des enjeux et secteurs spécifiques. Ces différentes politiques sont disponibles sur les sites internet des sociétés du Groupe LBP AM :

LBP AM

Tocqueville Finance

S'agissant du vote en assemblées générales, pensé dans le prolongement de la politique d'engagement, LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance publient leur politique qui expose le périmètre et la procédure de vote aux assemblées générales d'actionnaires ainsi que les critères selon lesquels sont approuvées ou rejetées les résolutions soumises au vote des actionnaires.

LBP AM

Tocqueville Finance

Afin de rendre compte de l'application de ces différentes politiques, LBP AM et sa filiale TFSA publient un rapport d'engagement actionnarial, qui rend également compte de l'application de la politique de vote.

LBP AM

Tocqueville Finance

Politiques thématiques

Des politiques thématiques dédiées visent à préciser le traitement spécifique des principaux enjeux de durabilité, de manière transverse à ces trois dispositifs. Ces politiques sont coconstruites par les experts de l'équipe Solutions et les équipes de gestion et de recherche., sont soumises à la validation du Comité Finance Durable qui valide les hypothèses et choix opérés et s'assure de la cohérence de cette politique avec la stratégie ESG globale de la société de gestion. Ces politiques définissent les critères de notation, de mise en place d'actions d'engagement visant les entreprises à risques et d'exclusions pour les plus exposées. LBP AM-TFSA sont ainsi dotées de politiques relatives au climat, à la biodiversité, au charbon, pétrole et aux gaz, et au respect des traités fondamentaux en matière droit humains (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droit de l'Homme, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).

Ces politiques sont mises à jour périodiquement, sur la base d'une évaluation annuelle de l'opportunité d'une actualisation. Les méthodologies et résultats pour l'exercice 2022 sont précisées ci-dessous.

Cadre conventionnel de gestion des risques

Enfin, la Direction des Risques, en charge de l'application du cadre conventionnel de gestion des risques, est directement impliquée dans la validation et la supervision de l'application des dispositifs précités : participation à l'élaboration ou validation des politiques, contrôle des modèles, participation au comité d'exclusion, contrôles pre et post trade. Elle a développé un plan d'action pour assurer l'intégration progressive des enjeux ESG dans son activité de supervision directe des investissements, en priorisant les risques climatiques, en raison de leur caractère systémique et d'une plus grande maturité des indicateurs disponibles.

Focus sur la gestion des risques liés aux droits humains

L'analyse des risques liés aux droits humains est assurée par les éléments suivants :

- **La méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT** intègre des critères relatifs au respect par les entreprises des droits humains et des droits au travail, répartis au sein des piliers « gestion durable des Ressources » et « développement des Territoires ».
- **L'analyse de matérialité ESG**, intégrée dans l'analyse financière réalisée par les équipes de recherche et de gestion, intègre les enjeux liés au respect des droits humains et notamment en rapport à des controverses, dans l'analyse de matérialité ESG.
- **LBP AM-TFSA , dans le cadre du suivi des controverses pour la mise en œuvre de sa politique d'exclusion normative, un suivi spécifique des risques droits humains** en s'appuyant sur différents fournisseurs de données (ISS, Moody's, MSCI, RepRisk), ainsi que des données externes spécialisées, notamment des rapports d'ONG, d'université, ou encore, le Business and Human Rights Resource Center. Pour assurer un suivi plus transversal de son exposition à ce type de risque (à l'instar de l'évaluation de son exposition aux risques climatique et de biodiversité), la société de gestion ambitionne de produire en 2023 une cartographie des risques droits humains adaptée à son activité et à ses stratégies d'investissement.

La maîtrise des risques émanant des enjeux liés aux droits humains est assurée par plusieurs éléments de la stratégie d'investissement déployée par LBP AM-TFSA :

- **La sélection des titres basée sur les notes ESG GREaT** à travers des stratégies best-in-class ou -best-in-universe. L'application de ces stratégies de manière contraignante dans la gestion des fonds tend à sous-pondérer les émetteurs les plus exposés.
- **La politique d'exclusion normative** basée sur le Pacte mondial des Nations Unies, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP) et sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs de l'OCDE). Les violations graves, répétées et non-corrigées des standards internationaux sur les droits humains, l'environnement, la santé, la sécurité et les principes de bonne gouvernance, peuvent entraîner, après analyse et éventuellement échange avec l'émetteur, l'exclusion de ce dernier.
- **La politique d'engagement** visant en priorité les entreprises ayant un impact grave ou un risque d'impact grave sur les droits humains, en tenant compte des détentions en capital du groupe LBP AM et du poids que ces entreprises représentent dans les investissements totaux du Groupe. Ces engagements, qui peuvent être bilatéraux ou collectifs, ont pour objectif le renforcement des pratiques des entreprises en matière de diligence raisonnable et de respect des droits humains. Les attentes du Groupe LBP AM s'appuient sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise :
 - La mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de droits humains, conforme aux attentes des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et aux Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales ;
 - L'identification, la prévention, l'atténuation et la remédiation des risques saillants propres au secteur dans lequel opère l'entreprise ;
 - La remédiation des impacts négatifs ; et
 - La consultation des parties prenantes et des personnes affectées par les activités de l'entreprise ou de leurs représentants légitimes.

Focus sur la gestion des risques climatiques

L'analyse et le suivi des risques climatiques des émetteurs sont assurés par les éléments suivants :

- **La méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT** intègre les risques climatiques dans son pilier « Transition Energétique » sur la base d'indicateurs fournis par MSCI ESG et Moody's ESG. Pour les fonds d'actifs réels et privés, l'indicateur est calculé sur la base d'une grille d'analyse propriétaire dont les données sont obtenues directement auprès des entreprises.
- **L'analyse de matérialité ESG**, intégrée dans l'analyse financière réalisée par les équipes de recherche et de gestion, étudie de manière qualitative les risques physiques et de transition lorsque cela est considéré matériel pour l'émetteur.
- **Des indicateurs de mesure ad hoc**, appliqués à l'ensemble des investissements de LBP AM-TFSA.

La maîtrise des risques physiques, de transition ou de controverse liés aux enjeux climatiques est assurée par plusieurs éléments de la stratégie d'investissement déployée par LBP AM-TFSA :

- **La sélection des titres basée sur les notes ESG GREaT** à travers des stratégies best-in-class ou best-in-universe. L'application de ces stratégies de manière contraignante dans la gestion des fonds tend à sous-pondérer les émetteurs les plus exposés ;
- **En sus, l'analyse qualitative réalisée par les équipes de recherche et de gestion** permet aux gérants d'identifier les émetteurs les plus exposés afin de prendre des décisions d'investissement en conséquence dans une approche d'intégration ESG ;
- **La stratégie de transition des portefeuilles** déployée dans le cadre de l'engagement de LBAP-TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur un trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030 ;
- **Les politiques d'exclusions sectorielles sur le charbon, le pétrole et le gaz** permettent de contrôler l'exposition de la société à ces secteurs fortement exposés aux risques de transition et de réputation. L'objectif sociétal de cette démarche est d'éviter d'accroître les effets de verrouillage des économies régionales et des sociétés investies dans les énergies fossiles. L'objectif financier est le cas échéant, en fonction du coût d'exploitation des actifs et du positionnement dans la chaîne de valeurs, d'éviter d'accroître le risque d'actifs ensablés ou de déclin d'activités commerciales émissives qui résulteraient d'une transition énergétique réussie, telle que préconisée par le GIEC.
- **La politique d'engagement et de vote** intègre plusieurs éléments participant à la gestion du risque climatique des portefeuilles. En accord avec son ambition de transition, LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires. A titre d'exemple, LBP AM a participé à la "Science-Based Targets Campaign", organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un millier d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative. Par ailleurs, LBPMA-TFSA encourage activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques. Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM-TFSA peut également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM a déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « say-on-climate » en 2020 et a déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022.

Des informations complémentaires sur les différentes politiques mentionnées ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la société de gestion :

LBP AM

Tocqueville Finance

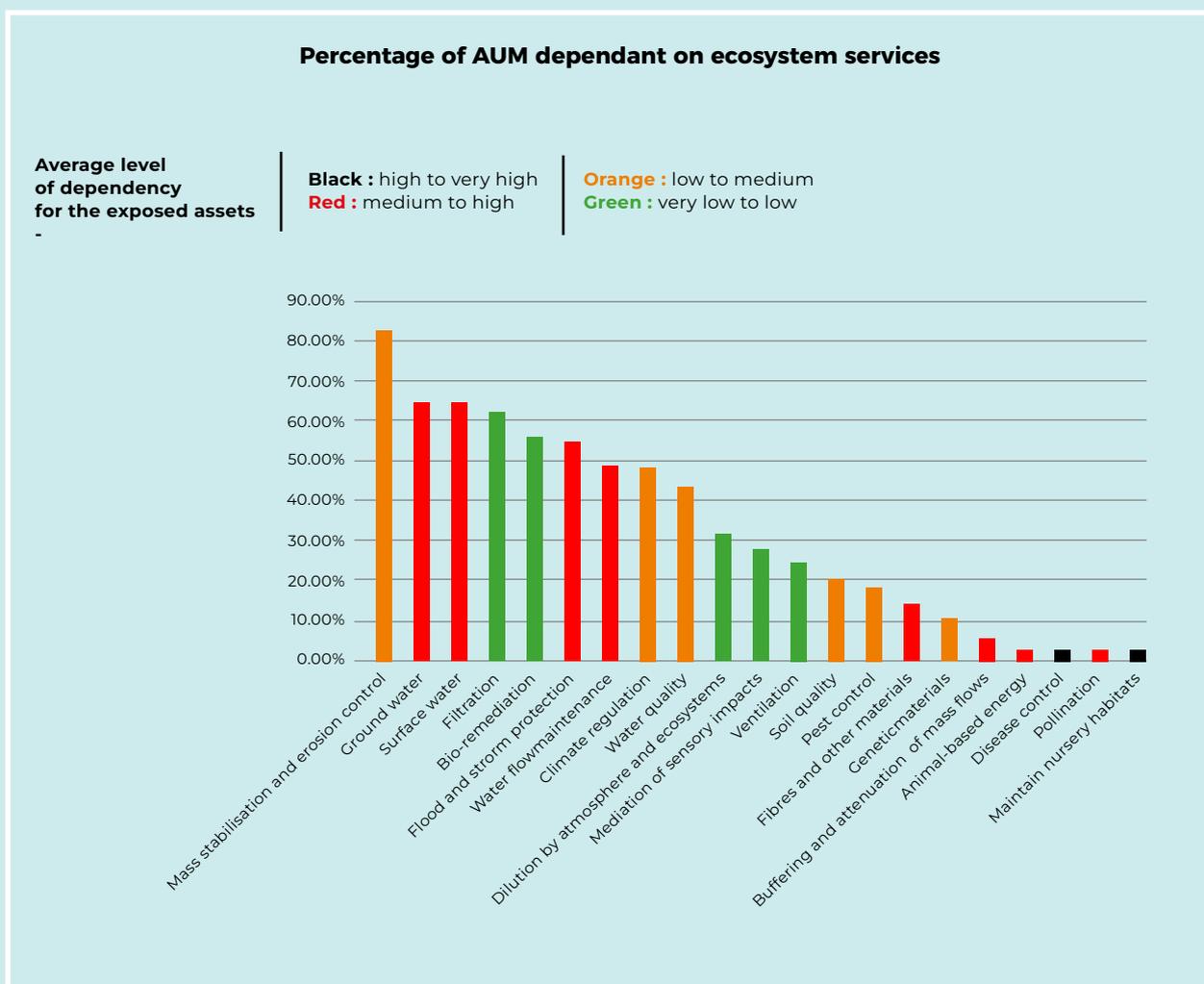
Focus sur la gestion des risques liés à la biodiversité

L'analyse et le suivi des risques liés à la biodiversité sont assurés par les éléments suivants :

- **La méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT** intègre des indicateurs couvrant les enjeux de biodiversité. Ces indicateurs sont répartis au sein des critères « Biodiversité et Eau » et « Pollution et Déchets » contenus dans le pilier « gestion durable des Ressources », ainsi qu'au sein du pilier « Transition Énergétique ». Pour les fonds d'actifs réels et privés, l'indicateur est calculé sur la base d'une grille d'analyse propriétaire dont les données sont obtenues directement auprès des entreprises.
- **L'analyse de matérialité ESG**, intégrée dans l'analyse financière réalisée par les équipes de recherche et de gestion, étudie de manière qualitative les risques physiques et de transition lorsque cela est considéré matériel pour l'émetteur.
- **La politique thématique biodiversité** s'appuie sur une mesure des risques et dépendances à la biodiversité. L'outil utilisé est les résultats de l'analyse sont précisés ci-dessous.

Pour analyser et mesurer les risques et dépendances de ses investissements à la biodiversité, LBP AM-TFSA utilise la base ENCORE¹ qui mesure les services écosystémiques nécessaires à la bonne réalisation d'une activité selon 5 degrés de matérialité différents allant de Very Low à Very High. Ces niveaux de matérialités sont transposés sur une échelle quantitative permettant de calculer une moyenne de la matérialité du portefeuille pour chaque service écosystémique. LBP AM-TFSA a mesuré la dépendance de ses expositions sectorielles aux principaux services écosystémiques au 31 décembre 2022, le résultat a été transposé dans le tableau ci-dessous.

La maîtrise des risques liés à la biodiversité est assurée par plusieurs éléments de la stratégie d'investissement déployée par LBP AM-TFSA :



1 - ENCORE (naturalcapital.finance)

- **La sélection des titres basée sur les notes ESG GREaT** à travers des stratégies best-in-class ou best-in-universe. L'application de ces stratégies de manière contraignante dans la gestion des fonds tend à sous-pondérer les émetteurs les plus exposés.
- **La politique d'exclusion lié à la biodiversité et sa composante dédiée à la déforestation**, visant les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières font l'objet d'une attention particulière dans la mesure du fait de leur responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.
- **La politique d'engagement et de vote**, qui vise à accompagner les entreprises sur le chemin d'une meilleure compréhension et prise en compte des enjeux liés à la biodiversité. LBP AM-TFSA a adopté une approche sectorielle afin d'optimiser l'efficacité de cette démarche. Un secteur est sélectionné pour une période de 2 à 3 ans, au cours de laquelle la société accompagne les entreprises jugées prioritaires compte-tenu de leur positionnement et de l'encours qu'elles représentent dans les portefeuilles de LBP AM-TFSA.

Des informations complémentaires sur la politique biodiversité appliquée par le Groupe LBP AM est disponible sur le site de la société de gestion :

LBP AM

Tocqueville Finance

LBPAM 



 **TOCQUEVILLE**
Finance